

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 28 SEPTEMBRE 2017

N° CT2017.5/083-1

L'an deux mil dix sept, le vingt huit septembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Ange CADOT, Madame Sylvie CHABALIER, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Monsieur Jean-Noël COIRAULT, Madame Mireille COTTET, Monsieur Serge DALEX, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Roger DUPRE, Madame Corinne DURAND, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Madame Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Gérard GUILLE à Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Sylvie GERINTE à Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Monsieur Didier DOUSSET, Madame Khadija OUBOUMOUR à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Catherine BRUN à Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Patrice DEPRES à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Mehedi HENRY à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Brigitte JEANVOINE à Madame Danièle CORNET, Madame Sabine PATOUX à Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Laurence WESTPHAL à Madame Catherine CHICHEPORTICHE.

Etaient absents excusés :

Monsieur Gaëtan MARZO, Monsieur Jean-Raphaël SESSA.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry HEBBRECHT.

Nombre de votants : 72

Vote(s) pour : 72

Vote(s) contre : 0



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 28 SEPTEMBRE 2017**

Abstention(s) : 0

Accusé de réception en préfecture
094-200058006-20170928-CT2017-5-083-1-
BF
Date de télétransmission : 06/10/2017
Date de réception préfecture : 06/10/2017



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 28 SEPTEMBRE 2017

N° CT2017.5/083-1

OBJET : **Finances - Décision modificative n°1** - Adoption de la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2017

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée et applicable à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2017.3/034 du 29 mars 2017 relative à l'adoption du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2017 ;

CONSIDERANT que l'intervention d'éléments nouveaux nécessite l'ouverture de crédits supplémentaires ou des réajustements des prévisions budgétaires existantes ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative du budget principal 2017.

ARTICLE 2 : DIT que les inscriptions budgétaires en section de fonctionnement au titre de la décision modificative 2017 s'élèvent à 11 197 057 €.

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 28 SEPTEMBRE 2017

ARTICLE 3 : DIT que les prévisions des dépenses et recettes correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
Recettes		
70	Produits des services et du domaine	706 093,00
73	Impôts et taxes	-645 071,00
74	Dotations et participations	11 086 035,00
77	Produits exceptionnels	50 000,00
	TOTAL Recettes	11 197 057,00
Dépenses		
011	Charges à caractère général	2 343 126,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 800 000,00
014	Atténuations de produits	-700 000,00
65	Autres charges de gestion courante	133 391,00
023	Virement à la section d'investissement	620 540,00
	TOTAL Dépenses	11 197 057,00

ARTICLE 4 : DIT que les inscriptions budgétaires en section d'investissement au titre de la décision modificative 2017 s'élèvent à 3 920 540 €.

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 28 SEPTEMBRE 2017

ARTICLE 5 : DIT que les prévisions des dépenses et recettes correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
Recettes		
16	Emprunts et dettes assimilées	3 300 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	620 540,00
	TOTAL Recettes	3 920 540,00
Dépenses		
16	Emprunts et dettes assimilées	3 300 000,00
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	599 540,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00
	TOTAL Dépenses	3 920 540,00

FAIT A CRETEIL, LE VINGT HUIT SEPTEMBRE DEUX MIL DIX SEPT.

Le Président,

Laurent CATHALA